

Rencontre nationale
et interprofessionnelle

8 novembre 2021

Le prix
unique du
livre a

40 ans

Rennes
Poitiers
Aix-en-Provence
Dijon
et en ligne



Agence Livre
& Lecture
Bourgogne-
Franche-Comté



Rennes

Poitiers

Aix-en-Provence

Dijon

et en ligne

organisée par

– la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill)

et les structures régionales pour le livre suivantes :

– Livre et lecture en Bretagne

– Mobilis, Pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire

– l'Agence Livre, cinéma et audiovisuel (ALCA) Nouvelle-Aquitaine

– l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur

– l'Agence Livre et Lecture Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat
avec l'université

Rennes 2

et l'Institut

national de

l'audiovisuel

La loi Lang selon Jack Lang

À l'occasion des 40 ans de la loi qui porte son nom, l'ancien ministre de la Culture Jack Lang s'exprime sur le contexte de son émergence, la « bataille » qu'elle a déclenchée, et les enjeux qu'il perçoit pour elle aujourd'hui.

Retrouvez ses propos dans le [numéro 50 de la revue Pages de Bretagne](#), publiée par Livre et lecture en Bretagne.

Le prix unique du livre, mode d'emploi

La brochure *Prix unique du livre, mode d'emploi*, publiée par le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture (direction générale des médias et des industries culturelles), est destinée aux professionnels comme au grand public. Elle offre un éclairage précis et synthétique sur la loi du 10 août 1981 sur le prix unique du livre.

Brochure en téléchargement sur www.culture.gouv.fr.

Une journée d'éclairages et d'échanges à Rennes et en ligne,

enrichie de tables rondes régionales
à Poitiers, Aix-en-Provence et Dijon

Votée en août 1981, la loi relative au prix du livre pose un principe simple aux retombées immenses : un livre a le même prix partout, et c'est l'éditeur qui le fixe. Ce prix unique est l'un des piliers des politiques publiques françaises en direction du livre, régissant les relations entre les différents acteurs de l'interprofession : du maintien d'un tissu dense de librairies découle la diversité éditoriale ; du prix fixé par l'éditeur dépendent le montant des droits de l'auteur, la part du diffuseur et celle du libraire. Modèle pour de nombreux pays, sans que jamais l'État y joue un rôle aussi important qu'en France, cette loi si unique mérite bien d'être célébrée à l'occasion de son 40^e anniversaire, et ses vertus valent d'être rappelées à tous.

Dans le même temps, il est sage de regarder devant nous. Les défis sont en effet nombreux qui questionnent les dispositions de cette loi : le numérique s'impose dans les modes de consommation culturelle, les puissantes plateformes de vente n'entendent pas se plier au principe de non-concurrence, les différents taux de remise autorisés divisent au sein de la filière, les revenus des libraires et des auteurs sont insuffisants... Pour résister, la loi relative au prix du livre devra-t-elle évoluer ?

La journée

de rencontre nationale, à Rennes
au Tambour, université Rennes-2

9h Accueil

9h30 Ouverture

Marc Bergère, vice-président de l'université Rennes-2 ;
Mathieu Ducoudray, coprésident de la Fill ; Carole Delga,
vice-présidente de Régions de France ; Régine Hatchondo,
présidente du Centre national du livre ; une ou un
représentant du ministère de la Culture

10h Regards sur la loi Lang en 1981

Retour en images sur l'accueil réservé au prix unique
du livre, en partenariat avec l'Institut national
de l'audiovisuel (INA)

10h10 L'incidence du prix unique du livre
sur l'économie culturelle aujourd'hui
par Françoise Benhamou, économiste de la culture
Éclairage sur la façon dont, en 40 ans, l'économie du livre
a été modelée par une loi décisive intervenant sur
la relation entre l'éditeur et le libraire.

11h Tables rondes régionales (voir p.6)

12 h 30 Fin de la matinée

14h Le prix unique du livre dans le monde
par Laurence Hugues, directrice de l'Alliance internationale
des éditeurs

Présentation de quelques exemples de législations
et d'expérimentations dans différentes régions du monde
(Afrique francophone, Amérique latine, Europe), ouverture
sur les enjeux plus généraux de politique publique
du livre au-delà de nos frontières et sur l'action de l'Alliance
internationale des éditeurs indépendants.

14h30 Le prix unique du livre : et maintenant ?

Table ronde nationale animée par Laurent Delabouglise,
consultant livre et lecture - L'Art du commun

Par quels mécanismes la loi Lang régit-elle les équilibres de
l'interprofession ? Quels sont les enjeux face aux mutations
du marché et des modes de consommation culturelle ?

En présence de :

- Malik Diallo, président de l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV)
- Christophe Hardy, coprésident du Conseil permanent des écrivains (CPE)
- Stéphanie Le Cam, directrice de la Ligue des auteurs professionnels
- Guillaume Husson, délégué général du Syndicat de la librairie française (SLF)
- Pierre Dutilleul, directeur général du Syndicat national de l'édition (SNE)

16h Tables rondes régionales (voir p.6)

17 h 30 Fin des échanges

Les tables rondes régionales

À 11 h et à 16 h, des tables rondes et/ou des temps d'échange avec le public sont organisés simultanément dans quatre villes, et font intervenir des professionnels des régions concernées.

À Rennes, au Tambour, université Rennes-2

par [Livres et lecture en Bretagne et Mobilis \(Pays de la Loire\)](#)

Retransmissions à Nantes, La Roche-sur-Yon et Laval, avec l'université de Nantes ; à Lorient avec l'université Bretagne Sud ; à Brest avec l'université de Bretagne occidentale

- 11h** Le prix unique contribue-t-il à préserver l'écosystème du livre ?
- 16h** Le prix unique face aux mutations du marché du livre

À Poitiers, au conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

par [ALCA](#) (Nouvelle-Aquitaine)

- 11h** Les répercussions de la loi Lang sur les différents métiers de la chaîne du livre
- 16h** Le prix unique du livre entre France et Espagne : une question eurorégionale

À Aix-en-Provence, à La Cité du livre

par l'[ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

- 11h** Regards croisés sur la loi Lang
- 16h** Échanges avec le public

À Dijon, à la Maison des sciences de l'Homme, université de Bourgogne

par l'[Agence Livres et Lecture Bourgogne-Franche-Comté](#) et le Master 2 Métiers du livre

- 11h** D'hier à aujourd'hui : le prix unique du livre et ses incidences sur la filière
- 16h** Échanges avec le public

Journée gratuite, ouverte à toutes et tous

Modalités de participation :

- **en ligne, pas d'inscription** : diffusion de la journée nationale en direct sur l'Aire d'U, le Web média de l'université Rennes-2 : www.lairedu.fr, et sur les sites de la Fill et des structures régionales pour le livre partenaires

- **en présentiel, renseignements et inscriptions auprès de :**

pour Rennes : Mathieu Ducoudray
info@fill-livrelecture.org

pour Poitiers : Géraldine Arnoux
geraldine.arnoux@alca-nouvelle-aquitaine.fr

pour Aix-en-Provence : Olivier Pennaneach
olivier.pennaneach@livre-provencealpescotedazur.fr

pour Dijon : Floriane Caprioli
f.caprioli@livre-bourgognefranche-comte.fr

pour Nantes, La Roche-sur-Yon, Laval (retransmission de la journée nationale) : Stéphanie Lechêne
stephanie.lechene@mobilis-paysdelaloire.fr

Les temps de rencontres à Rennes seront enregistrés et disponibles en replay sur www.lairedu.fr et les sites des structures régionales pour le livre partenaires.

La journée se déroulera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du programme en fonction de l'évolution de la situation.

Les associations professionnelles et institutions invitées

Alliance internationale des éditeurs indépendants

L'Alliance internationale des éditeurs indépendants réunit plus de 750 maisons d'édition indépendantes, présentes dans 55 pays à travers le monde. Dans le cadre de ses missions, ce collectif professionnel a créé un Observatoire de la bibliodiversité qui rassemble les recherches, analyses et outils de mesure produits en son sein, à destination des professionnels et des pouvoirs publics.

Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV)

Réseau professionnel d'échange, l'ADBGV intervient auprès des institutions, élus et partenaires sur des enjeux d'actualité : formation des cadres, éducation aux médias, transition bibliographique, inclusion numérique... Organisatrice d'événements (journées d'étude, etc.), elle porte aussi des projets telle la création d'une enseigne pour les bibliothèques.

Centre national du livre (CNL)

Le Centre national du livre a pour mission principale d'accompagner et de soutenir tous les acteurs de la chaîne du livre : auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires et organisateurs de manifestations littéraires. Acteur culturel et économique, il contribue à la diversité et au rayonnement de la création littéraire et du livre, en France et dans le monde, et initie également des politiques publiques en faveur de la lecture.

Conseil permanent des écrivains (CPE)

Créé en 1979, le Conseil permanent des écrivains rassemble dans un front commun 16 organisations d'auteurs du livre (écrivains, traducteurs, dramaturges, scénaristes, illustrateurs, photographes). Interlocuteur des éditeurs et des pouvoirs publics, il négocie et définit avec eux les usages et les lois qui intéressent les auteurs du livre.

Ligue des auteurs professionnels

La Ligue des auteurs professionnels est un syndicat d'auteurs et d'autrices du livre qui se liguent pour sauvegarder leur métier et améliorer leurs conditions de création. Fondée en septembre 2018, la Ligue compte aujourd'hui 2 300 adhérents. Elle travaille en partenariat avec plusieurs organisations, dont la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et les États généraux de la bande dessinée.

Ministère de la Culture Service du livre et de la lecture

Au sein du ministère de la Culture, le Service du livre et de la lecture assure un rôle d'évaluation et de réglementation dans le domaine de la chaîne du livre, et en particulier dans les champs de la librairie et de l'édition, de la lecture publique, des politiques numériques et patrimoniales. Il exerce la tutelle sur la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information et le Centre national du livre. Il s'appuie, pour la mise en œuvre de la politique de l'État, sur les Directions régionales des affaires culturelles.

Les associations professionnelles et institutions invitées (suite)

Régions de France

Régions de France réunit depuis 1998 les Régions et collectivités régionales de métropole et d'outre-mer. Constitué d'experts de très haut niveau, ce réseau d'influence construit, nourrit, porte, diffuse et enrichit le projet politique régional. Il agit à l'échelon national et européen pour convaincre les institutions et, au-delà, l'opinion publique, du bénéfice apporté par la décentralisation.

Syndicat de la librairie française (SLF)

Le Syndicat de la librairie française représente et défend la profession de libraire et regroupe 700 adhérents. Le SLF accompagne le développement économique, commercial et culturel des librairies indépendantes. Son action s'ancre dans les valeurs et les pratiques qui caractérisent ces dernières : l'indépendance, la promotion de la diversité éditoriale, le service aux clients, la convivialité et la citoyenneté.

Syndicat national de l'édition (SNE)

Le Syndicat national de l'édition fédère 720 petits, moyens et grands éditeurs originaires de toute la France. Représentant l'ensemble des secteurs éditoriaux, il défend la liberté de publier, le droit d'auteur, le prix unique du livre, la diversité culturelle et l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition. Il contribue à la promotion du livre et de la lecture.

La campagne des 40 ans

À l'occasion des 40 ans de la loi Lang, le Syndicat de la librairie française (SLF), l'agence ALCA Nouvelle-Aquitaine et des structures partenaires en région se sont regroupés pour porter à la connaissance du plus grand nombre le principe du prix unique du livre.

La Fill s'est associée à cette campagne de communication ambitieuse, déployée sur les réseaux sociaux et sur d'autres supports (affiches, marque-pages et sacs mis à disposition en librairie indépendante, affichage public...).



Les membres de la Fill partenaires de cette opération aux côtés d'ALCA Nouvelle-Aquitaine : Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, Livre et lecture en Bretagne, Interbibly (Grand Est), AR2L Hauts-de-France, Agence régionale pour le livre et la lecture de Mayotte, Normandie Livre & Lecture, Occitanie Livre & Lecture, Mobilis (Pays de la Loire), ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion des livres, Région Grand Est, Région Nouvelle-Aquitaine, Région Pays de la Loire, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les structures régionales pour le livre (SRL)

Les SRL sont le lieu de concertation privilégié entre l'État et la Région afin de mettre en œuvre et d'ajuster les politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire. Elles sont également un lieu de coopération entre professionnels et de prospective pour le développement du livre et de la lecture.

Leurs missions embrassent tout le champ de la vie du livre, de l'écrivain au lecteur, du patrimoine à la création, de la lecture publique à l'économie du livre, et ont pour objectifs communs de :

- favoriser l'accès le plus large à la lecture dans le souci constant de la bibliodiversité ;
- renforcer le maillage culturel du territoire ;
- contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine écrit et graphique ;
- soutenir la vie littéraire, de l'auteur au lecteur, et favoriser l'édition et la librairie de création en région ;
- observer, analyser et anticiper les bouleversements technologiques et les nouveaux usages.

La Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill)

La Fill rassemble des acteurs des politiques publiques du livre et de la lecture à l'échelon régional et national : des structures régionales pour le livre (SRL), des conseils régionaux, des institutions nationales et des associations.

Elle agit dans deux grandes directions :

- l'information professionnelle : la Fill est un **centre de ressources national** sur les données, les pratiques, les outils et les réglementations concernant le livre et la lecture. En outre, elle valorise l'action de ses adhérents à l'échelle nationale ;
- la coopération interrégionale au service du développement de l'expertise, via les commissions de travail thématiques réunissant les équipes des structures membres de la Fill.

La Fill concourt à la réflexion et à l'action de ses membres à l'échelle nationale et interrégionale. Elle œuvre au partage d'outils et de bonnes pratiques en matière d'accompagnement des acteurs du livre, ainsi qu'à l'identification des enjeux majeurs pour le devenir de la filière, notamment par un dialogue permanent avec les associations et institutions nationales.

La Fill est le seul espace, à l'échelle nationale, qui fédère des acteurs ayant une action sur l'ensemble de la chaîne du livre : les auteurs, les éditeurs, les libraires, les bibliothèques et les manifestations littéraires. Avec ses membres, elle envisage chaque acteur comme partie prenante d'un écosystème, cadre essentiel à la vitalité de la vie littéraire et au développement de la lecture.